EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire
le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 17

LOGEMENT SOCIAL - MAJORATION DE COS

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Jacques LANOIR, Bruno SLAMA, Michel FANGET, Grégory BERNARD ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre des objectifs des Grenelle de l'Environnement la loi 2010 788 du 12 juillet 2010 a modifié l'article L 127-1 du Code de l'Urbanisme afin de donner au Conseil Municipal la possibilité de prendre une délibération motivée, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'économie générale du POS, pour délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation des programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux peut bénéficier d'une augmentation du coefficient d'occupation des sols limitée à 50 %.

Logidôme et sa filiale DOMIA demandent que soit porté de 1,5 à 2 (soit une augmentation de 33 %) le COS dont bénéficie le terrain cadastré By n° 506 de 5 705 m² que l'organisme a acquis sur le site Estaing afin d'y réaliser un programme d'environ 96 logements locatifs sociaux et 38 en accession sociale.

Compte tenu de l'intérêt que représente une telle opération à proximité immédiate du Nouvel Hôpital d'Estaing, de la volumétrie des bâtiments environnants , des surfaces restantes sur le site qui ne seront pas construites (parking du NHE de 24 500 m² et espace public en pied d'immeubles de 6 000 m² environ), il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accepter de porter de 1,5 à 2 le COS sur le terrain constructible restant sur cet îlot.

Conformément à la loi, ce projet de délibération a été porté à la connaissance du public par annonce dans le journal « La Montagne » en date du 11 août 2011, par affichage du 18 août au 19 septembre sur site et à l'Hôtel de Ville où un registre a été tenu à la disposition du public et sur lequel aucune observation n'a été formulée.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à *l'unanimité* et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT